

**MODALITES D'ORGANISATION  
ET DE VALIDATION DE L'UC 1  
DU CQP ENSEIGNANT  
ANIMATEUR D'EQUITATION**

L'évaluation se fait en situation, chez le formateur ou chez le tuteur de l'apprenant. Le formateur (ou le tuteur) doit être présent.

L'apprenant est évalué en condition réelle. Les stagiaires en formation ne sont pas considérés comme des cavaliers pouvant servir de public lors de l'évaluation.

L'évaluation comprend l'accueil des cavaliers, la préparation des équidés, l'aménagement de l'espace où se déroule la séance. L'évaluation se termine après l'accompagnement des cavaliers à la fin de la séance.

La séance est obligatoirement une reprise collective de 4 à 8 cavaliers. Les cavaliers sont au maximum d'un niveau galop 4. La séance doit être une animation équestre, l'apprenant doit donc utiliser une pédagogie active ou ludique.

L'apprenant peut choisir de présenter l'animation une promenade équestre en pleine nature. Dans ce cas, l'itinéraire de la promenade devra avoir été préalablement préparé par un organisateur de randonnées équestres. L'apprenant aura lui-même préalablement reconnu son itinéraire.

La séance est d'une durée maximale d'une heure.

La séance est suivie d'un entretien avec le jury d'une durée maximale de 10 minutes.

La séance se déroule dans un lieu clos et sécurisé.

Le jour de l'évaluation, l'apprenant doit présenter au jury une fiche de présentation de la séance, comprenant :

- L'objectif de la séance
- Une brève description du public (nombre, âge, niveau)
- Une brève description de la cavalerie (nombre, niveau, harnachements particuliers)
- Le lieu d'évolution des cavaliers et le matériel utilisé (barres, plots, balles...)
- Le déroulement chronologique de la séance :

La séance est découpée en plusieurs phases présentant pour chacune une mise en situation, c'est-à-dire un dispositif et des consignes de réalisation.

- Les observables (c'est-à-dire les moyens de vérification de la réussite de l'exercice proposé)

**Lorsque le résultat de l'UC 4 s'avère « non acquis », le jury doit obligatoirement justifier cette décision.**

Le centre de formation propose une date d'évaluation à sa CPRE-EE au minimum deux mois avant la date prévue et un jury composé à parité de représentants salariés et employeurs.

Le principe est de convoquer les membres du jury les plus proches du lieu d'examen. Les frais de déplacement du jury sont à la charge du centre de formation.

La CPRE-EE se charge de la saisie des résultats sur le site [www.cpne-ee.org](http://www.cpne-ee.org)

Nom du candidat ..... numéro d'élève.....  
 Session d'évaluation du ..... à .....  
 Région : .....

**UC 1 GRILLE D'ÉVALUATION DE L'APPRENANT : épreuve « Animation » du CQP Enseignant Animateur d'Equitation**

Capacités évaluées	Critères observables	Favorable	Défavorable
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre en compte les caractéristiques du public et de leurs montures pour assurer la sécurité de la séance d'animation équestre.</li> <li>- Concevoir des situations d'apprentissage collectives permettant une appropriation progressive et en toute sécurité des différentes pratiques équestres.</li> <li>- Préparer le déroulement de la séance d'animation équestre en prenant en compte les risques potentiels pour les pratiquants et les tiers.</li> <li>- Enoncer les règles de sécurité à respecter lors du déroulement de la séance d'animation équestre.</li> <li>- Conduire une animation équestre, en situation d'apprentissage collectif, en veillant à la protection des cavaliers.</li> <li>- Enseigner l'équitation et de faire progresser les cavaliers.</li> <li>- Mettre en place des actions d'apprentissage de l'équitation à l'aide de mises en situations ludiques.</li> <li>- Accompagner en toute sécurité, sur un itinéraire reconnu, un groupe de cavaliers lors d'une promenade équestre en pleine nature.</li> <li>- Identifier en situation les risques pour les cavaliers et les tiers dans la mise en œuvre de la séance d'animation équestre.</li> <li>- Assurer la sécurité des cavaliers et des tiers.</li> <li>- Adapter lorsqu'il y a lieu sa pratique au déroulement de la séance d'animation équestre, au comportement des cavaliers et au maintien de la sécurité, selon les conditions de déroulement de l'action : situation normale, incidentaire, accidentelle.</li> <li>- Intervenir ou de porter secours en cas d'incident ou d'accident au cours d'une séance d'animation équestre : prévenir le sur-accident, mobiliser les procédures d'alerte et de secours, porter assistance lorsque cela est possible.</li> </ul>	Une fiche de déroulement correspondant aux objectifs de la séance est présentée.		
	Le but et les objectifs, ou l'itinéraire choisi, sont expliqués au public.		
	Les consignes de sécurité en rapport avec le niveau des cavaliers et le thème de la séance sont exposées. *		
	Les consignes en rapport avec le respect de la cavalerie sont données.		
	Le choix des montures est approprié aux cavaliers en toutes circonstances.		
	Le vocabulaire utilisé est adapté au public.		
	Le langage professionnel est adapté à l'action mise en œuvre.		
	La tenue du candidat et son comportement sont corrects et professionnels.		
	Le harnachement des équidés est contrôlé (réglage et état). *		
	L'équipement des cavaliers est contrôlé (tenue adaptée, port du casque...). *		
	Les conditions de sécurité matérielles dans lesquelles la séance va se dérouler sont vérifiées (état des barrières, du sol et fermeture de l'aire d'évolution, itinéraire de la promenade, conditions météo ...). *		
	L'animation proposée entraîne une activité dynamique des cavaliers.		
	L'apprentissage de techniques équestres est proposé par des situations à caractère ludique. *		
	L'attention des cavaliers est conservée par le candidat pendant toute la séance.		
	La sécurité des cavaliers est assurée. *		
	Les interventions du candidat sont appropriées.		
	Le temps de la séance est correctement géré.		
	L'espace d'évolution des cavaliers est organisé/ L'itinéraire de la promenade est respecté.		
	Le degré de fatigue des cavaliers est déterminé par le candidat qui adapte ses exercices. *		
	Les exercices et les efforts demandés aux équidés sont gérés.		
Le comportement de l'ensemble des cavaliers et des équidés retient l'attention du candidat.			
Les problèmes des cavaliers sont identifiés et analysés.			
Des moyens de correction efficace aux exercices des cavaliers sont apportés.			
L'analyse de la séance est correcte. *			
L'UC 1 est acquise si le candidat valide au minimum 13 critères dont obligatoirement ceux suivi d'une *.		Nombre de critères favorables	

**Résultat :**

**ACQUIS**

**NON ACQUIS** Justifier .....

Nom, Prénom, Banc et Signature des membres du jury